

Séance du 9 novembre 2018

Date : 09/11/2018

Numéro : 2018-26

L'an deux mil dix-huit
et le vendredi 9 novembre
à 19 heures 30

le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Marie-Claude BARBIER, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
7	7	6

Présents : MM. BARBIER Marie-Claude, BARBIER Didier, CHAPPELET Patrick, MARTINET Alain, MARTINET Philippe et MARTINET Sébastien.

Excusé : HALLOSSERIE Jean-François.

Date de la convocation
02/11/2018

A été élu secrétaire : MARTINET Sébastien.

Date d'affichage
13/11/2018

Objet de la délibération

Opposition à la fermeture de la trésorerie de La Rochette

Le maire, donne lecture du mail de la CGTFIP 73 qui fait part du projet de la direction départementale des finances publiques de la Savoie de fermeture de 5 trésoreries (Beaufort, Grésy-sur-Isère, Lanslebourg, Le Châtelard et Les Echelles) à compter du 01/01/2019, des services de proximité indispensables aux populations et aux élus locaux des zones rurales ou périurbaines ; et du projet de restructuration de 4 centres des finances publiques (La Rochette, Modane, St Michel de Maurienne et Ugine) en transférant la mission d'accueil fiscal de proximité et de recouvrement des impôts aux 4 centres des impôts des particuliers du département, ce qui entraînera la fermeture de ces 4 trésoreries à court terme.

Considérant qu'il y a lieu de maintenir à La Rochette un service public fiscal et financier de pleine compétence avec les missions d'accueil fiscal de proximité et de recouvrement des impôts pour les raisons suivantes :

- nécessaire proximité physique incarnant le lien indispensable entre l'usager et les agents qu'aucune accessibilité virtuelle ne peut remplacer,
- nécessaire proximité géographique pour les usagers évitant les déplacements dans une période où personne ne conteste l'urgente nécessité de lutter contre le réchauffement climatique,
- complémentarité des missions de recouvrement des produits locaux et des impôts rendant une meilleure efficacité du recouvrement global.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,
- s'oppose à la fermeture de la trésorerie de La Rochette et des 8 autres trésoreries de proximité du département de la Savoie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le
et publication
du
ou notification
du

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire, Marie-Claude BARBIER

